PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME

Liberté
Égalité
Fraternité

Rouen, le 29 MARS 2022

Le préfet
de la région Normandie,
préfet de la Seine-Maritime

à

Destinataires in fine

Objet : Politiques publiques de soutien aux entreprises – plan de résilience et plan France 2030
PJ : Liste des dispositifs ouverts dans le cadre du plan France 2030

Depuis deux ans, nous vivons une époque singulière sur le plan économique, marquée tout d'abord par la crise sanitaire qui a fortement impacté notre niveau de production et nos habitudes de travail, et à présent ébranlée par les contrecoups de la guerre en Ukraine.

Tout au long de cette période, l'État a mis en œuvre des politiques publiques visant à préserver le tissu productif et les emplois salariés. Entre le mois de mars 2020 et la fin de l'année 2021, le quoi qu'il en coûte, articulé autour des trois dispositifs phares que sont les PGE, le fonds de solidarité et l'activité partielle, a permis de soutenir les entreprises les plus en difficulté. La combinaison de cette politique de soutien massif et du plan France Relance, dont le déploiement est en train de s'achever, a contribué au fort rebond observé de l'économie et au recul du chômage en 2021 en France et dans notre région.

Dans un contexte macroéconomique de forte reprise, la guerre en Ukraine est venue renforcer la tension qui pesait depuis plusieurs mois sur l'approvisionnement en matières premières, créant une inflation très forte sur les coûts des produits énergétiques. Cette hausse des prix de l'électricité, du gaz et des produits pétroliers pèse à la fois sur le pouvoir d'achat des Français et réduit considérablement les marges des entreprises. Aujourd'hui, l'objectif économique est double :

- ➔ Limiter l'impact de la guerre en Ukraine sur les entreprises françaises en s'appuyant sur le **plan de résilience**
- ➔ Mobiliser les **plans France Relance** et **France 2030** pour accentuer le rebond de l'économie observé en 2021 et relever notre niveau de souveraineté en engageant la réindustrialisation de notre économie.

Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr

La présente circulaire a pour objectif de vous présenter le cadre général et les principales mesures déployées dans ces plans gouvernementaux au service de notre tissu productif.

* * *

I. Impact économique de la crise ukrainienne et mise en place du plan de résilience

Pour répondre à l'agression russe en Ukraine, la France et ses partenaires ont pris des sanctions économiques d'une ampleur inédite, qui ne sont pas sans conséquences pour l'économie française. Les prix de l'énergie (gaz, pétrole, électricité), qui avaient déjà fortement augmenté en 2021, vont être durablement perturbés par les sanctions, car la Russie est un pays exportateur d'hydrocarbures (notamment de gaz). Les matières premières agricoles, les métaux et les intrants chimiques vont également être concernés, à la fois du fait des sanctions et de l'effondrement de la production en Ukraine. Enfin la réduction des relations commerciales avec la Russie affectera les entreprises françaises exportatrices.

L'impact sur l'économie française va être inégalement réparti, car certaines filières dépendent plus fortement de la Russie pour une partie de leurs approvisionnements, tandis que d'autres ont des besoins énergétiques plus importants. La stratégie française de résilience repose sur deux axes :

- ➔ Soutenir les secteurs les plus directement et immédiatement touchés, en s'appuyant notamment sur les dispositifs existants dans le cadre de la sortie de crise (court terme)
- ➔ Renforcer notre souveraineté énergétique et industrielle afin de consolider notre résilience (moyen et long terme)

1. Le plan de résilience a vocation à protéger les ménages et les entreprises face aux conséquences immédiates du choc

Un renforcement du bouclier tarifaire pour les ménages et les petites entreprises a été mis en place. En complément du bouclier tarifaire et du chèque énergie exceptionnel qui ont permis de limiter les tarifs du gaz et de l'électricité en octobre 2021, une remise carburant de 18cts/L va être débloquée pour les particuliers et l'ensemble des professionnels entre le 1er avril et le 31 juillet 2022.

Les mesures disponibles dans le cadre de la sortie de crise sanitaire sont également étendues et prolongées pour soutenir les entreprises en difficulté. En particulier :

- les Prêts Garantis par l'État (PGE) restent disponibles jusqu'au 30 juin 2022, et peuvent désormais atteindre 35 % du CA annuel (contre 25 % auparavant) ;
- les prêts croissance industrie et les prêts croissance relance voient leur public élargi, et sont ré-abondés ;
- le recours à l'Activité Partielle Longue Durée (APLD) est prolongé de 12 mois pour les entreprises contraintes de réduire leur activité du fait des difficultés d'approvisionnement ;
- le recours aux reports des charges sociales et fiscales est facilité avec un numéro dédié aux mesures d'urgence ;

Afin de faciliter la prospection de nouveaux marchés pour les entreprises qui ont des parts de marché en Russie ou en Ukraine, le chèque relance export et le chèque relance VIE, permettant de financer jusqu'à 50 % des prestations de projection à l'international, sont prolongés jusqu'à fin 2022.

Enfin, l'État apporte un soutien plus ciblé aux secteurs les plus exposés à la hausse des coûts de l'énergie. Les entreprises dont les dépenses de gaz et d'électricité représentent une part élevée des charges (au moins 3 % du CA), et qui subiront des pertes d'exploitation en 2022, se verront compenser une partie du surplus de dépenses énergétiques. Par ailleurs, les secteurs les plus exposés bénéficient de dispositifs de soutien spécifiques :

- Agriculture : une enveloppe de 400M€ pour les éleveurs touchés par la hausse de l'alimentation animale, compensant pendant 4 mois une partie de leurs pertes d'exploitation va être mise en œuvre, ainsi qu'un mécanisme de déclaration et de remboursement anticipé de la TICPE en complément de la remise carburant de 18cts/L
- Pêche : mise en place d'un soutien économique supplémentaire équivalent à une baisse de 35cts/L de carburant, sous la forme d'une prise en charge des cotisations sociales patronales entre le 17 mars et le 31 juillet 2022. Chaque pêcheur souhaitant bénéficier de l'aide remplit un formulaire disponible sur le site de l'Établissement National des Invalides de la Marine (ENIM) https://www.enim.eu/actualites/aide-durgence-pour-entreprises-du-secteur-peche
- Transport : le remboursement partiel de la TICPE est mensualisé afin de diminuer le besoin en fonds de roulement des entreprises de transport routier ; une aide exceptionnelle forfaitaire par type de véhicule est mise en place avec une enveloppe dédiée de 400M€.
- BTP : les acteurs publics sont encouragés lorsque c'est possible à mobiliser la théorie de l'imprévision pour les marchés ne comprenant pas de clause de révision de prix, et de ne pas appliquer de pénalités de retard en cas de délais de livraison dus à la crise.

2. ***Le plan de résilience vise également à protéger l'économie française dans la durée, en accélérant la sortie des énergies fossiles et en renforçant notre souveraineté industrielle et alimentaire***

Il s'agit tout d'abord de renforcer notre souveraineté énergétique à court terme, en agissant sur les deux leviers que sont la production est la consommation. Le production d'énergie décarbonée française reste donc une priorité, notamment le bio méthane et la production d'électricité décarbonée. En parallèle, la consommation d'hydrocarbure fossile doit continuer à baisser, en accélérant le passage au véhicule électrique grâce au maintien du bonus écologique jusqu'au 1er juillet, ou en réduisant notre consommation en gaz dans l'habitat tertiaire via les aides à la rénovation énergétique et au recours aux chaudières biomasses encouragés par MaPrimeRénov'.

En parallèle, il s'agit de renforcer sur le long terme notre souveraineté industrielle et agricole afin d'être plus résilient face aux chocs géopolitiques exogènes :

- **France 2030 et la décarbonation industrielle :** France Relance a consacré 1.2 milliards d'euros au niveau national à la décarbonation de l'industrie, permettant de réduire de 7 % notre consommation de gaz et de 4 % nos émissions de gaz à effet de serre d'origine industrielle. Dans France 2030, l'effort consacré à la décarbonation de l'industrie s'élève à 5.6 milliards d'euros qui seront consacrés à cet objectif de long terme qui participe à notre indépendance énergétique.
- **France 2030 et la souveraineté alimentaire :** mise en œuvre d'un plan « souveraineté azote » privilégiant les engrais verts, renforcement du plan protéines végétales de France Relance, plan de souveraineté énergétique agricole et alimentaire, plan de souveraineté français et européen « Fruits et légumes » ;
- **Sécuriser l'approvisionnement des intrants critiques** : création d'un groupe de travail transverse sur les approvisionnements stratégiques, appel à manifestation transverse pour les projets réduisant la dépendance stratégique russe, mise en place d'une task force nationale sur les métaux critiques ;
- **Renforcer la cybersécurité des administrations et entreprises :** accompagnement de 1000 collectivités via le parcours cybersécurité, services de cybersécurité automatisés, déploiement de centres de réponses à incidents cyber (un centre soutenu par France Relance est en train d'être mis en place en Normandie).

II. Plan France 2030

Articulé autour des notions de souveraineté et d'innovation, le plan France 2030 constitue une stratégie macroéconomique de réimplantation industrielle, via des investissements ciblés de moyen terme. Le déploiement de ces crédits se fera progressivement, via des appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt pilotés par le secrétariat général à l'investissement. Plus de cinquante d'entre eux sont déjà lancés (voir liste actualisée en pj). D'ici 2030, ce seront 30 milliards d'euros d'investissements qui vont être répartis autour des 10 objectifs suivants :

1. Le nucléaire : ce volet ne cible pas le renouvellement du parc mais bien la relance de l'innovation, notamment concernant les *small modular reactor* (SMR). Ces réacteurs de petite taille visent de nouveaux marchés, et en particulier le remplacement des centrales à charbons (2 SMR correspondent à une centrale à charbon classique).
2. L'hydrogène : l'objectif annoncé est de devenir le leader de l'hydrogène vert en 2030, en s'appuyant sur le nucléaire et les énergies renouvelables intermittentes pour fournir les importantes quantités d'électricité nécessaires au process d'électrolyse. Pour cela, le gouvernement décide d'investir massivement pour développer une offre industrielle sur le sol français, avec notamment deux gigafactory annoncées d'ici 2030.
3. La décarbonation industrielle : les industries visées sont notamment les aciéries, cimenteries et industries chimiques, plus gros contributeurs aux émissions de gaz à effet de serre. A noter que le département de la Seine-Maritime, au troisième rang national en termes d'émissions, est particulièrement concerné.

Sur ces trois premières thématiques consacrées à la transition écologique et énergétique, **12 Appels à Projets (AAP) et 1 Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sont d'ores et déjà lancés.** Parmi eux, à noter les appels à projets de l'ADEME relatifs à la décarbonation industrielle qui sont suite aux appels à projets France Relance bien mobilisés dans le département (26 millions d'euros de subventions pour 5 lauréats industriels à ce stade), ceux portant sur la filière plastique ou encore le développement de l'hydrogène.

4. Filière automobile : il s'agit d'accélérer la production de véhicules électriques et hybrides, afin de se positionner comme un leader mondial sur ces technologies de rupture.
5. Filière aéronautique : objectif ambitieux de produire le premier avion bas carbone au monde d'ici 2030.

Si les deux filières de l'aéronautique et de l'automobile sont plus particulièrement ciblées, l'objectif de réindustrialisation porté par France 2030 est plus large. Ainsi, l'AAP première usine ou le concours d'innovation i-nov visent l'ensemble du secteur secondaire. **9 AAP, 1 AMI sont lancés** dans ce cadre.

6. Agroécologie : une agriculture au carrefour des tensions productivistes et écologiques (baisse des émissions de gaz à effet de serre et préservation de la biodiversité). Historiquement, le progrès agricole s'est développé autour de la mécanisation et de la chimie. Trois thématiques de rupture restent à creuser : le numérique, la robotique et la génétique. **4 AAP et 1 AMI en cours**
7. Santé : retrouver le meilleur niveau mondial en termes de recherche et de tissu productif. **6 AAP et 1 AMI en cours**, dont 4 pilotés par l'ANR axés sur la recherche.
8. Culture : il s'agissait en premier lieu de préserver l'exception culturelle française en soutenant ou développant de grands studios de cinéma, et en conservant une exception littéraire française. À cet objectif initial se sont greffés d'autres objectifs relatifs à l'éducation, la formation et la jeunesse. **3 AAP et 3 AMI en cours**
9. Espace : continuer à prendre notre part dans l'aventure spatiale autour de deux objectifs prioritaires : le développement de mini lanceurs réutilisables et de constellations de microsatellites. **1 AAP en cours portant sur les micro lanceurs.**
10. Grands fonds marins : objectif d'exploration scientifique des fonds marins.

* * *

Sur le plan social, je tiens également à signaler le site **mesdroitssociaux.gouv.fr**, mis en œuvre par le ministère des Solidarités et de la Santé, qui se veut être un portail universel destiné à tous permettant de visualiser et comprendre les droits et prestations mais également à simuler les droits sociaux individuels. D'abord destiné à un usage personnel, il regroupe néanmoins des ressources bibliographiques utiles pour que les entreprises puissent guider leurs salariés en cette période d'incertitude.

À l'heure où les efforts des pouvoirs publics sont dirigés vers l'accueil des réfugiés ukrainiens chassés de leur pays par la guerre, **il me semblait utile de vous rappeler les politiques publiques mises en œuvre pour soutenir les entreprises françaises et contribuer à bâtir la souveraineté énergétique et industrielle de demain.**

Le préfet,

Pierre-André DURAND